



Mairie
de
DENEUILLE-LES-MINES
1 Rue de la Mairie
03170 DENEUILLE-LES-MINES

☎ 04.70.07.82.43

e-mail : mairie-deneuille-les-mines@wanadoo.fr

PROCÉS VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- 13 FÉVRIER 2025 -

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le **13 février**, à **20 H**, à la salle de la Mairie sis 1 Rue de la Mairie à DENEUILLE-LES-MINES (03170), le Conseil Municipal légalement convoqué le **04 février 2025**, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane DEVERRIERE, Maire.

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

Rémi AUCOUTURIER
Guillaume AUDINAT
Sandrine BERTHON
Sylviane CHICOIS
Stéphane DEVERRIERE
Claudine GIBOUDEAUX

Nadine LAURENT
Christelle MAZIARSKI
Pascal MERVELET
Alain QUICHON
Bernard TRUCHE

Absents excusés : Christelle MAZIARSKI

Secrétaire de séance : Guillaume AUDINAT

Le Procès-Verbal de la dernière réunion est lu et adopté à l'unanimité.

12/2025 : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT 2025
AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur DEVERRIERE Stéphane, Maire, expose qu'avant le vote du budget, la commune peut, en application des articles L1612-1 et L2121-29 du Code Général des Collectivités et de l'article L 232-1 du Code des juridictions financières, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'année précédente **soit un total de 262 896.56 € / 4 = 65 724.13 €** pour l'année 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorisent l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans les conditions énumérées ci-dessus.

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS 2024 PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL DE L'AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2025

CHAPITRE OU OPÉRATION	CRÉDITS VOTÉS BP 2024	CRÉDITS OUVERTS PAR DM	RAR 2024	MONTAL TOTAL À PRENDRE EN COMPTE	CRÉDITS POUVANT ÊTRE OUVERTS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU TITRE DE L'ARTICLE I 1612-1 CGCT
D 20	58 034.00 €		900.00 €	58 034.00 €	14 508.50 €
D 21	118 015.62 €		1886.72 €	118 015.62 €	29 503.90 €
D 23	86 846.94 €			86 846.94 €	21 711.73 €
TOTAL				262 896.56 €	65 724.13 €

13/2025 : PRÉPARATION / CHOIX DU MENU / ENCAISSEMENT CHÈQUES POUR LE REPAS DES AÎNÉS DU DIMANCHE 09 MARS 2025

Madame CHICOIS Sylviane, Présidente du CCAS, donne le compte rendu de la réunion du Comité Consultatif des Actions Sociales qui s'est tenu ce-jour à 19h30 pour aborder l'organisation du repas des Aînés de la commune.

- Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 09 Mars 2025, à midi à la salle socioculturelle.
- Analyse des propositions de menus au Restaurant CHEZ CHAUMAT (Cérilly), le choix se porte sur un menu comprenant 3 plats à 29 €.
- Sont invités gratuitement au repas les habitants âgées de 60 ans et plus. Les conjoints de moins de 60 ans pourront également participer au repas moyennant une participation de 29 € (à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public et déposé en Mairie). Ces recettes seront encaissées au compte 75888.
- La journée sera animée par Mlle RELIANT et LOUBOFF Philippe.
- Les dépenses afférentes à cette journée seront imputées au compte 623 du budget communal.

14/2025 : RECTIFICATION DU MONTANT DEMANDÉ À CMNC COMMUNAUTÉ DANS LA DÉLIBÉRATION N°01/2025 DU 30/01/2025 – DISPOSITIF « FONDS DE CONCOURS POUR TOUT TYPE D'INVESTISSEMENT – GLOBALISATION SUR 2 ANNÉES 2025+2026

Lors de sa séance du 30 janvier 2025, le Conseil Municipal a sollicité la globalisation du Fonds de Concours à CMN Communauté (4 000€), or la participation demandée à la communauté de commune excède l'autofinancement de la commune (3 500€) ce qui n'est pas autorisé par le règlement des FDC ;

Il convient donc de rectifier le montant demandé comme suit et d'exprimer les montants uniquement en HT :

ENTREPRISES / FOURNISSEUR	VÉHICULE	HT	TTC	MONTANT SUBVENTION	PART COMMUNALE
ETS BOUDET VERNEIX	MARQUE :DESVOYS MODÈLE : DMF POLYGREEN 180 LARGEUR : 180	7 500.00 €	9 000.00 €	Globalisation 3 750.00 €	3 750.00€
TOTAL				3 750.00 €	

Les membres du Conseil Municipal, après examen et délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Retiennent la proposition susvisée de la société ETS BOUDET pour un montant total de 7 500 euros HT soit 9 000 € TTC pour le broyeur DESVOYS DMF POLYGREEN 180.
- Décident d'inscrire cette dépense sur le BP 2025 en section d'investissement au compte 2188 Autres immobilisations corporelles.
- Sollicitent l'aide financière auprès de COMMENTRY MONTMARSAULT NÉRIS COMMUNAUTÉ dans le cadre du dispositif des fonds de concours « tout type d'investissement » pour les années 2025+2026 pour un montant total de 3 750 €. (globalisation)
Le Maire rappelle qu'il ne sera donc pas possible de solliciter de nouveau le Fonds de Concours de CMNC Communauté en 2026.

CHANGEMENT RADIATEUR TRACTEUR

Monsieur le Maire signale que le tracteur VALTRA est de nouveau en panne. Le radiateur doit être remplacé car il est percé. Les établissements TISSIER à BRESNAY sont intervenus à l'atelier pour démonter ce-dernier et le devis pour son remplacement s'élève à 2 015.58€ TTC. La pièce a été commandée et le mécanicien devrait intervenir courant de la semaine prochaine.

QUESTIONS DIVERSES ET COMPTE RENDU DE RÉUNION :

- Un courrier des élèves de l'école des Marronniers à VILLEFRANCHE D'ALLIER a été reçu en Mairie le 04/02/2025. Les enfants sollicitent une aide financière pour leur voyage à Trojan-Les-Bains. Après étude de cette demande, les membres du Conseil, à la majorité, décident de ne pas donner une suite favorable à leur demande. En effet, la commune fait partie de la carte scolaire de Doyet et ne peut participer financièrement qu'au SIESS, au FSE et aux demandes des écoles de Doyet. Un courrier de réponse va leur être envoyé.
- Un courrier de la société BORALEX a été reçu en Mairie afin de solliciter un RDV pour présenter le projet éolien d'Auzelon qui concerne les communes de Saint-Angel et de Saint-Victor. À la majorité des membres présents une réponse négative à cette demande va être envoyée car le Conseil Municipal n'est pas intéressé par la présentation proposée par la société BORALEX.
- Suite au paiement de la cotisation CNVVF 2025, le Conseil Municipal souhaite demander son retrait du label car les critères actuels du label des villes et villages fleuris ne correspondent plus aux ambitions et

aux pratiques de la communes. En effet, le label « interdit » les suspensions ou autre fleurissement non pérenne alors que la municipalité souhaite continuer à mettre les vasques aux candélabres. De plus, le label, préconise une tonte raisonnée en laissant l'herbe et la nature « reprendre ses droits » même aux endroits fréquentés par la population, abords des salles, du citypark, de l'Église... Cette recommandation ne satisfait pas le Conseil qui souhaite continuer d'offrir un village « propre et entretenu » à ses habitants. Pour finir, l'évolution des critères du label exige des travaux conséquents et financièrement coûteux que la commune ne souhaite pas effectuer. Pour toutes ces raisons, un courrier de demande de retrait du label va être adressé courant de l'année 2025 au Comité National des Villes et Villages Fleuris.

Bien entendu, notre cantonnier, Vincent, continuera de fleurir et d'améliorer le cadre de vie des habitants de la commune malgré le retrait du label 1 fleur, comme il l'a fait jusqu'à présent...

(fleurissement annuel, aménagement aux abords du citypark, réfection de l'arrosage automatique des vasques, préparation et plantation de la haie rue de l'Église, élagage des platanes de la salle des fêtes et de l'école...).

Séance levée à 22h30

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "AIRE SUR SENOUILLE-LES-MINES" around the top edge, "03 (ALLIER)" at the bottom, and a central emblem depicting a landscape with a building and trees.

12/2025 : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT 2025 AVANT LE VOTE DU BUDGET

13/2025 : PRÉPARATION / CHOIX DU MENU / ENCAISSEMENT CHÈQUES POUR LE REPAS DES AINÉS DU DIMANCHE 09 MARS 2025

14/2025 : RECTIFICATION DU MONTANT DEMANDÉ À CMNC COMMUNAUTÉ DANS LA DÉLIBÉRATION N°01/2025 DU 30/01/2025 – DISPOSITIF « FONDS DE CONCOURS POUR TOUT TYPE D'INVESTISSEMENT – GLOBALISATION SUR 2 ANNÉES 2025+2026